

*L'Art dans tous ses états
le 22 juin 2019*



Rob ELLIAS, 1^{er} prix de l'édition 2017 de L'Art dans tous ses états

Construire pour éduquer

Après les désordres qui ont touché notre pays, je forme des vœux pour que l'Etat s'engage dans la voie de progrès nécessaires pour une vie meilleure, dans un projet collectif partagé, alliant le courage, le travail et l'engagement dans la tolérance pour réussir.

Liberté, Fraternité et Egalité sont les mots inscrits au fronton de nos bâtiments publics. Faisons en sorte que ce ne soit pas en vain. La propriété partagée par tous, au bénéfice de tous et pour le bien de tous, c'est la République. Alors, tous ensemble, au-delà de nos différences, renforçons ce lien indéfectible qui nous lie.

Des inquiétudes ont plané sur la disparition des communes dans un avenir proche. Mon sentiment est que la commune est la cheville ouvrière de la démocratie de proximité. Elle garantit la continuité et l'efficacité des services publics qui demeurent, tissant ainsi les fils du lien social. Elle est un espace qui donne vie à la démocratie. Pour garantir l'égalité, la fraternité et la liberté, il faut connaître son territoire et regarder à la même hauteur tous les autres. Oui, la commune est bien la clef de voûte de la République au quotidien. C'est pour tout cela qu'elle doit perdurer.

Depuis 2014, l'esprit constructif et la volonté d'agir en toute transparence animent toujours notre équipe municipale, plaçant toujours l'intérêt général au cœur de notre action. Nous n'oublions pas que nos aînés nous ont laissé une commune en héritage pour la confier aux générations futures. C'est dans cette perspective que des choix sont faits afin d'inscrire résolument notre ville dans un développement maîtrisé, à taille humaine et respectueux de l'environnement.

Pour 3181 habitants (population légale au 1er janvier 2019), la plupart des équipements structurants nécessaires à notre commune ont déjà été réalisés au cours des mandats précédents... il reste désormais le dossier de construction du groupe scolaire, sujet qui retient toute notre attention et je vous le concède, ce sera **LE DOSSIER** de cette fin de mandat pour dégager une solution acceptable fonctionnellement et financièrement. Mais doter la commune d'équipements à destination des plus jeunes ne peut être que motivant.

Malheureusement, les incivilités continuent sur notre commune. Ce sont principalement des jeunes (souvent collégiens) qui, par de petites dégradations, compliquent la vie de tous sur des équipements municipaux. Nous déplorons vivement les attitudes de ces jeunes qui ne semblent pas avoir conscience de la gravité de leurs agissements. Nous appelons à plus de maturité, de sécurité, de respect du bien commun, et de vigilance des parents qui devront un jour ou l'autre en assumer les conséquences ! On constate également une recrudescence de dépôts sauvages de déchets en tout genre qui ne sont pas toujours le fait de Maringois. Lorsque les auteurs sont identifiés, une plainte est déposée en gendarmerie et ils sont passibles d'une amende conséquente votée en Conseil municipal.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce bulletin bien rempli qui annonce les congés d'été. Profitez bien de ces moments pour vous reposer et aborder la rentrée en pleine forme.

Robert IMBAUD
Maire de Maringues



URBANISME

RAPPEL DE QUELQUES RÈGLES

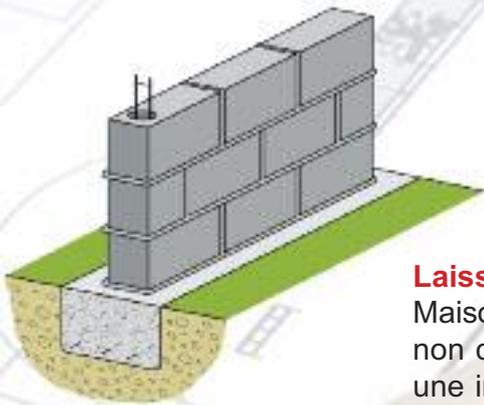
Avant tous travaux, vous devez consulter le service de l'Urbanisme de la Mairie afin de savoir quelles démarches effectuer. Le centre-bourg étant dans le périmètre classé aux Monuments Historiques, l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France est obligatoire. Certaines restrictions s'appliquent, comme l'interdiction de fenêtres et volets en PVC BLANC.

Tous travaux extérieurs sont soumis à autorisation :

- Déclaration préalable
- Permis de construire
- Permis de démolir...

Les travaux concernés par ces autorisations sont :

- Toutes constructions, crépis, ravalements de façade...
- Changement de fenêtres, portes, volets...
- Création d'ouverture, velux...
- Réfection de toiture, changement de tuiles...



Laisser à nu les matériaux destinés à être enduits est interdit :

Maisons, abris, garages, murs de clôture (les 2 côtés) : la réalisation de travaux non conformes ou contrevenant au Plan Local d'Urbanisme (PLU) constitue une infraction pouvant engager votre responsabilité pénale. Au delà du délai de prescription, la commune peut engager votre responsabilité civile pour ordonner la démolition ou la mise en conformité de votre construction.

Régulièrement, des contrôles seront effectués, afin de vérifier que les règles d'urbanisme sont bien respectées. Les infractions relevées seront transmises au Procureur de la République.

Pour ce qui concerne les travaux d'extension :

La notion d'extension est retenue quand les travaux envisagés sont réalisés au contact d'une construction existante.



Entre 20 et 40 m² (si la surface totale : maison + extension ne dépasse pas 150 m²) : **Déclaration Préalable** (Imprimé à venir chercher en Mairie ou à télécharger sur service-public.fr)

Au-delà de 40 m² (ou si la surface totale : maison + extension dépasse 150 m²) : **Permis de construire**

Pour ce qui concerne les annexes, et notamment les constructions non accolées à la maison d'habitation : **Plus de 20 m² = Permis de construire**

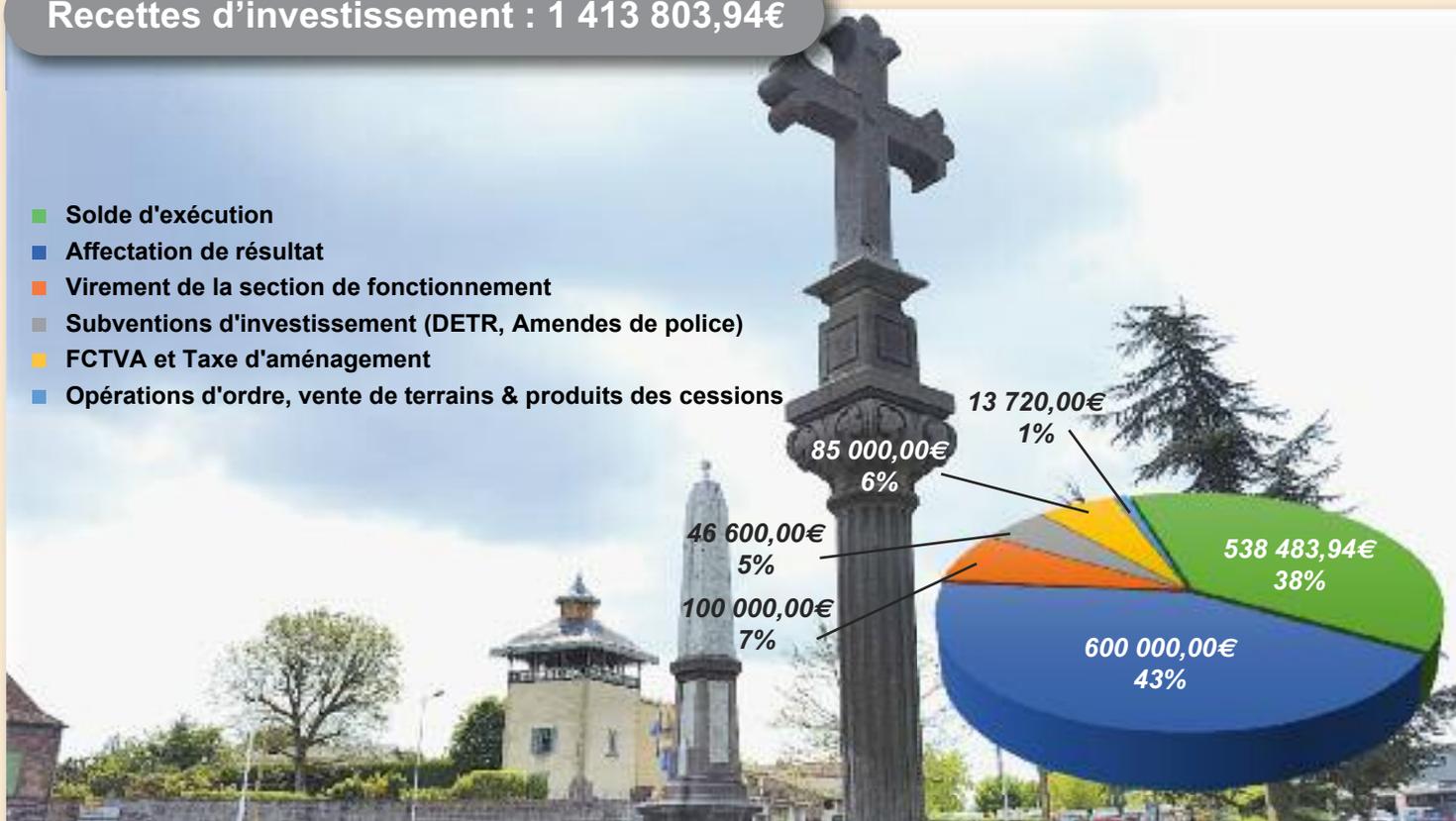
Tous les imprimés sont disponibles en Mairie ou sur le site service-public.fr

Le budget se présente en deux parties, **une section de fonctionnement** et **une section d'investissement**. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

SECTION INVESTISSEMENT

Recettes d'investissement : 1 413 803,94€

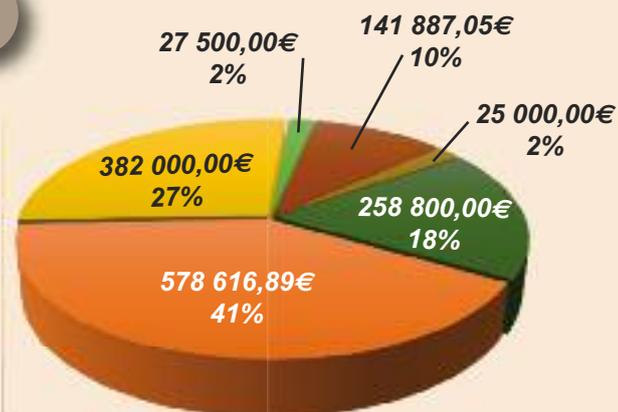
- Solde d'exécution
- Affectation de résultat
- Virement de la section de fonctionnement
- Subventions d'investissement (DETR, Amendes de police)
- FCTVA et Taxe d'aménagement
- Opérations d'ordre, vente de terrains & produits des cessions



Dépenses d'investissement : 1 413 803,94€



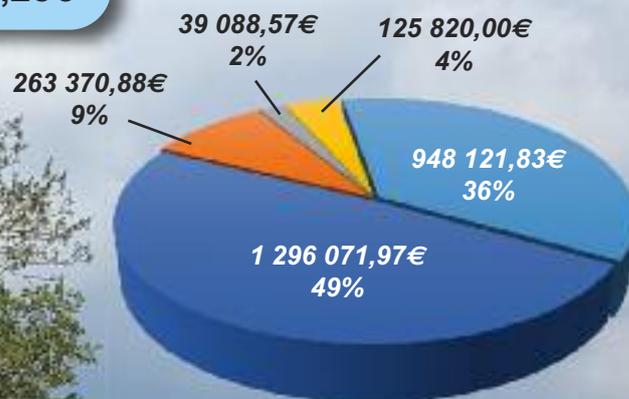
- Remboursement du capital des emprunts
- Subvention d'équipement
- Immobilisations incorporelles : frais d'études...
- Immobilisations corporelles : acquisition de terrains, constructions...
- Immobilisations en cours
- Opérations d'ordre de transfert entre sections et immobilisations financières



La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

SECTION FONCTIONNEMENT

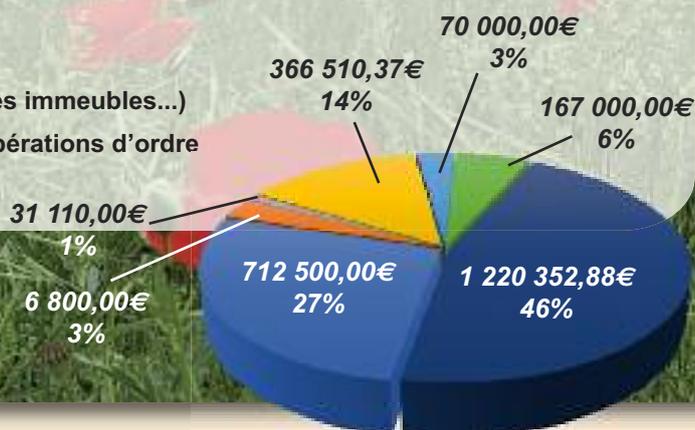
Dépenses de Fonctionnement : 2 635 473,25€



- Charges à caractère général : fonctionnement des bâtiments, matériels, assurances...
- Charges de personnel et frais assimilés
- Autres charges de gestion : indemnités, service d'incendie, CCAS, subv. aux associations, contributions
- Charges financières : intérêts des emprunts...
- Charges exceptionnelles, opérations d'ordre entre sections et virement à la section d'investissement

Recettes de Fonctionnement : 2 635 473,25€

- Atténuations de charges : remboursements sur rémunérations du personnel
- Produits des services, du domaine et ventes : redevances funéraires, d'occupation du domaine public...
- Impôts et taxes, attributions de compensation
- Dotations, subventions et participations
- Autres produits de gestion courante (revenus des immeubles...)
- Produits financiers, produits exceptionnels et opérations d'ordre
- Résultat reporté



La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la **gestion courante** des services de la collectivité. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'**autofinancement** qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

PAS D'AUGMENTATION DES TAUX D'IMPOSITION EN 2019

Les OLYMPIADES du vendredi 12 avril

Les 283 élèves du groupe scolaire Anatole France, de la Petite Section au CM2, étaient répartis en 16 équipes, accompagnés par des parents d'élèves. Ils ont participé à 4 ateliers encadrés par les enseignants :

Course de relais, Course de haies, Sauter loin & Lancer de précision

Un bon moment pour tous et un temps fort de la vie de l'école, ponctués par un goûter a été offert par la coopérative scolaire en milieu de matinée.



Le CROSS du vendredi 10 mai

Par catégorie d'âge, les élèves ont réalisé un parcours, plus ou moins long, dans la cour de l'élémentaire.

Un goûter, financé grâce à la coopérative scolaire, a été offert aux élèves, suivi de la remise des diplômes aux 3 premiers de chaque catégorie.



Le JARDIN PEDAGOGIQUE

Mis en place cette année grâce à la participation de la Commune, il est réalisé et entretenu par les élèves des classes de CE1-CE2, ULIS et CE2-CM2.

Des fleurs, des aromates et des légumes y seront plantés tout au long de l'année. Ce « **Jardin des quatre saisons** » était ouvert au public lors de l'exposition d'arts visuels de l'école le jeudi 13 juin.



PROJET AUTOUR DE L'EAU

La classe de GS/CP participe à un projet avec la SEMERAP intitulé « **Eau et enfants** ». Les élèves sont en relation avec des élèves du Burkina Faso, et correspondent avec eux. Les élèves Burkinabés répondront à leurs questions, et expliqueront le fonctionnement de leur école et la place qu'a l'EAU au sein de leur vie quotidienne.

Vendredi 3 mai

Accueil de Berthe Semporé, chargée de mission au Burkina Faso qui suit toutes les actions que nous conduisons dans les villages de dix communes rurales de la région Centre Ouest du Burkina Faso (mairies, écoles, forages, dispensaires, groupements de meunières, etc.). Toutes les classes de l'élémentaire du CP au CM2 ont découvert grâce à des projections de photos, de vidéos, des instruments de musique, la vie en Afrique. Elle a répondu aux questionnements des élèves sur tous les sujets relatifs à l'eau bien sûr, mais aussi à la vie des villages, l'école, la famille, etc.). Un grand moment d'ouverture sur le monde et de découvertes sur d'autres cultures.

Vendredi 17 mai

Visite de l'exposition H²O à Clermont Ferrand pour les classes de GS-CP et CP le matin, puis visite et participations aux ateliers du Musée d'Art Roger Quilliot, toujours sur le thème de l'eau.

La classe de GS/CP prolongera ce projet en visitant la nouvelle station d'épuration de Maringues.



Nos sorties de fin d'année...

Vendredi 17 mai : classes GS-CP et CP :
Exposition H²O + Musée Quilliot

Mardi 11 juin : classes CE1 et CE1-CE2 :
Lac du Guéry

Vendredi 14 juin : classes CE2, CE2/CM2,
CM1, CM2 et ULIS :
Lac Chambon

Jedi 20 juin : MS/GS et GS :
Maison de la Coutellerie à Thiers

Vendredi 21 juin : PS/MS 1 et PS/MS 2 :
Maison de la Fourme à Ambert

Et sans oublier, pour répondre à l'invitation du Sénateur Eric GOLD, visite du Sénat à Paris le mardi 2 juillet par les CM2 accompagnés du Conseil Municipal des Enfants. Ils en profiteront pour aller voir les Champs Elysées et la Tour Eiffel.

Les manifestations de fin d'année

Jedi 13 juin : Exposition d'arts visuels

Samedi 29 juin : Spectacle de fin d'année et tirage de la tombola

Le nettoyage des dépôts sauvages a d'importantes conséquences financières pour la Ville de Maringues.

Courant avril, durant 3 jours, ce sont 20 agents des services techniques (la quasi-totalité) qui ont nettoyé la zone des étangs à la Côte Rouge. Le coût de cette opération pour la collectivité a été chiffré à presque **10 000 €**.

Les dépôts sauvages (ou dépôts de déchets en dehors des contenants prévus à cet effet, sans respect ni des consignes de tri, ni des lieux de dépôts) sont, dans l'esprit : **intolérables**, et dans les faits : **illégaux**. Ce type d'agissement expose ses auteurs à une contravention de 5^{ème} classe tel que prévu à l'article R 635-8 du Code Pénal (jusqu'à 1 500 € d'amende et confiscation du véhicule ayant servi au transport des déchets).

Depuis le début de l'année, la Commune a déposé plainte deux fois après avoir identifié des contrevenants et, en plus de l'amende réglementaire, demande 500 € de préjudice d'image. Quelques autres identifications se sont réglées « à l'amiable ».

Pour rappel, le Syndicat du Bois de l'Aumône détient la compétence de collecte des déchets ménagers et assimilés.

La commune bénéficie d'une collecte hebdomadaire « en porte à porte » pour les ordures ménagères (bacs verts) et d'une collecte par quinzaine pour les emballages recyclables (bacs jaunes).

Parallèlement, le SBA adapte la collecte du centre-bourg. Des Points d'Apport Volontaire (P.A.V.) pour les ordures ménagères et les emballages recyclables (colonnes enterrées, armoires à bacs) sont implantés. La collecte du verre est quant à elle assurée via les conteneurs à verre traditionnels. Par ailleurs, des colonnes pour les grands cartons sont disponibles en centre-bourg.

NB : lorsqu'un conteneur est plein, laisser les déchets devant le P.A.V. est considéré comme un dépôt sauvage. Il convient d'attendre que le conteneur ait été vidé par le SBA ou bien de déposer dans l'un des autres conteneurs prévus pour les mêmes déchets.

Une déchetterie pour les autres déchets est accessible gratuitement avec la carte du SBA (carte dont dispose l'ensemble des usagers et sans limitation du nombre de passages).

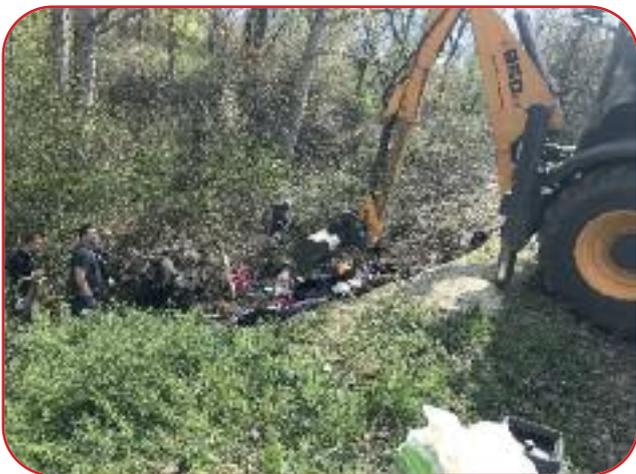
Les professionnels et les collectivités du territoire peuvent également bénéficier des services de collecte de proximité. A la différence des particuliers, ceux-ci disposent de bacs bleus pour les ordures ménagères et s'acquittent d'une Redevance Spéciale.

Le droit de police autour des points de collecte est de la compétence du SBA. Ses agents identifient les dépôts au pied des Points d'Apport Volontaire (P.A.V.) ou déposés sur la voie publique et facture l'enlèvement aux contrevenants.

Egalement concernés par les incivilités, les conteneurs de dépôts de textiles ont été supprimés.



LACHAMP (avril 2019)



NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE



Maison de l'Enfance et de la Jeunesse

Un projet dans les e

Actuellement, l'école publique de Maringues Anatole France (maternelle et élémentaire) occupe différents locaux résultant d'une transformation du bâtiment en groupe scolaire a eu lieu en 1989. L'an dernier, une commission composée d'élus, de parents et de professionnels a étudié deux options : la rénovation de l'actuel établissement ou la construction d'une école neuve. C'est cette dernière option qui a été retenue, à la majorité, par le Conseil Municipal.

La réhabilitation de l'actuel établissement, quoiqu'un peu onéreuse, a été écartée pour diverses raisons :

- des locaux actuels en nombre insuffisant pour accueillir plus de 300 élèves et le personnel, qu'il s'agisse des salles de classe, des salles de sport, des salles de réunion, des rangements... et extérieurs, de l'infirmier, des salles de réunion, des rangements...

Il convient ici de rappeler que Maringues voit sa population fortement progresser depuis une décennie, et qu'il devient de plus en plus difficile de trouver des locaux adaptés à ses besoins.

- l'établissement ne répond plus aux normes environnementales (absence d'isolation thermique avec une lourde configuration en étages et sans ascenseur. L'adaptation aux nouvelles technologies est de surcroît compliquée ;
- L'éloignement des équipements sportifs et culturels (Médiathèque) ne facilite pas les déplacements d'enfants (durant les heures de récréation) ;
- des rénovations / réparations permanentes et des coûts d'entretien qui ne sont ni raisonnables ni acceptables ;
- et enfin et surtout, un chantier de 3 ans durant lequel les enfants seraient placés dans des conditions d'apprentissage difficiles.

Egalement conseillée par un cabinet d'architecture dans le cadre d'une étude de faisabilité, la Municipalité a donc pris la décision de lancer un concours d'architectes. Cet effort financier considérable de la collectivité (opération total d'environ 9 millions d'euros HT), avec pour objectif une école moderne et adaptée aux besoins de la commune.

Après le choix d'un assistant à maîtrise d'ouvrage, le concours d'architectes est désormais lancé...

DE MARINGUES : LE PROJET



sprits depuis 2011...

liés entre eux. Après le départ du collège (le plus grand bâtiment sur 3 niveaux, construit à la fin des années 50), la
e représentants des enseignants et des parents d'élèves, a travaillé sur les 2 possibilités : **réhabilitation de l'école**

s de classe et d'activités (pour le soutien, la musique, les arts plastiques..) ou du réfectoire, des sanitaires intérieurs

indispensable d'anticiper très rapidement les besoins à venir :
cture énergétique de près de 45.000 euros/an) et d'accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite du fait de sa

rée, conditions de sécurité insatisfaisantes...);

sage difficiles (cours dans des "algeco", changement de classe, nuisances sonores, poussières...)

porté son choix sur une construction neuve. Il n'en demeure pas moins qu'il s'agit là d'un projet qui nécessitera un
ouverture à la rentrée scolaire 2022.

SALON DU LIVRE

Dimanche 8 décembre, le 8^{ème} Salon du Livre organisé par Yolande BURETTE, Adjointe à la Culture, accompagnée des membres de la commission, regroupait à la salle d'Honneur 60 écrivains, plumes à la main, prêts à dédicacer leurs ouvrages et entamer des échanges avec les lecteurs. Cette manifestation aux formats riches et variés, des plus intimes aux plus spectaculaires, a accueilli comme chaque année un large public.



Caro LYN
auteure, illustratrice de
Mangas



Eva ROLLIN
auteure, illustratrice de BD



LES ATELIERS DE NOS PETITS LOUPS...

Malgré des coûts de fonctionnement onéreux, toutes les manifestations proposées par la commission Culture aux enfants de la commune le sont à **titre gratuit** afin de satisfaire au mieux et enrichir la connaissance de nos plus jeunes.

ATELIER CRÉATION



Afin de bien décorer son sapin et attendre patiemment l'arrivée du Père Noël : comment créer une belle carte de Noël ?



Le Père Noël a bien-sûr récompensé tous les enfants par la distribution de papillottes...



ATELIER DÉCOUVERTE

Mardi 19 février, comment utiliser un logiciel photo ?
avec **Bruno BISANTI**.



ATELIER COLLAGE

Jeudi 28 février, sous le regard de l'artiste **François-Noël MARTIN**, 11 enfants de 7 à 10 ans ont pu réaliser chacun une œuvre composée de mille fleurs qu'ils ont pu offrir à leurs parents.
Et l'après-midi s'est achevée par un goûter offert par une maman à l'occasion des 10 ans de son fils...



ATELIER POTERIE

Le 15 et 18 avril, un atelier poterie s'est déroulé à la Médiathèque de Maringues. Le groupe d'enfants âgés de 9 à 12 ans ont réalisé des lapins. Sous les directives d'**Éve DE OLIVERA**, sculpteur d'argile installée à Chauriat, ils ont pétri, étalé et découpé la terre pour ensuite construire et personnaliser leur lapin aux couleurs personnelles.

Ils ont été très heureux de découvrir cette activité et envisagent de pratiquer de nouveau la poterie.



ATELIER APICULTURE

Mercredi 15 mai, **Noëlle ROBILLON** a partagé sa passion d'apicultrice... Cette dernière, originaire de Vensat, a fait découvrir à une vingtaine d'enfants et adultes ses milliers de locatrices qu'elle chouchoute...

Film, diaporama, et bien sûr dégustation de miel...



CHASSE AUX OEUFS

Petites mains et grands paniers... MAIS OÙ SONT-ILS CACHÉS ?



Vanessa a lu aux enfants les aventures de la sorcière "Cornebidouille".



L'animation s'est achevée par la dégustation d'un poisson en chocolat géant offert par la **boulangerie-pâtisserie "Aux délices de la halle"**.



PLACE AUX ADULTES...

CONFÉRENCE

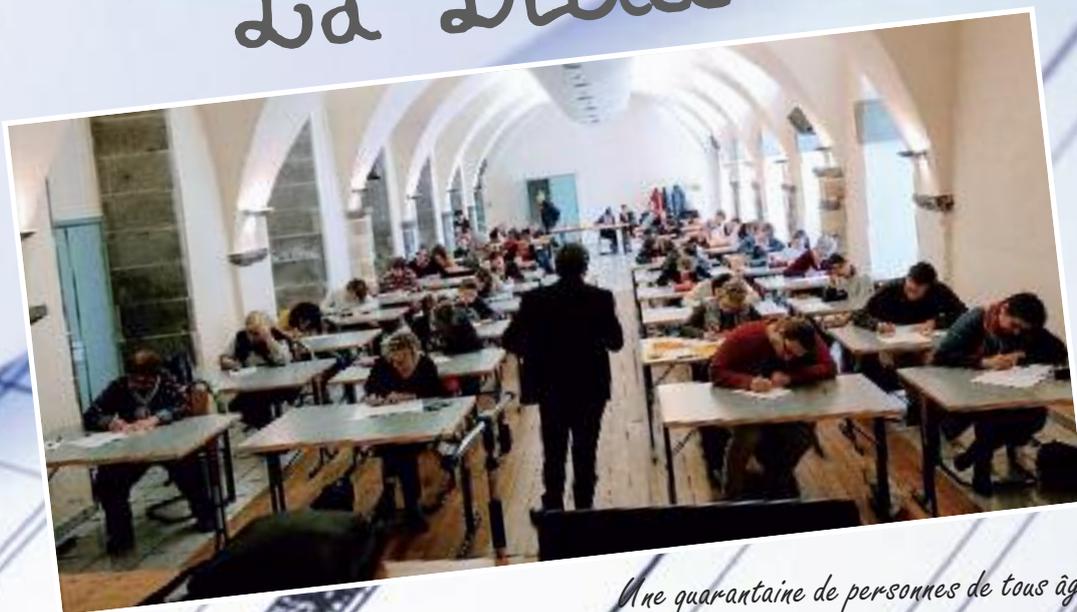
Samedi 6 avril, durant deux heures, **Jean-Yves CARNANESE** a démontré que les Québécois, qui ont toujours évolué dans un contexte très différent des Français de l'Hexagone, se veulent francophones et restent très attachés à leurs racines françaises...



ATELIER POTERIE

Mercredi 10 avril atelier pour adultes : initiation aux techniques de modelage et approche de la sculpture avec l'artiste **Margot VOISSET**.

La Dictée



Une quarantaine de personnes de tous âges ont planché sur la première dictée marinoise...

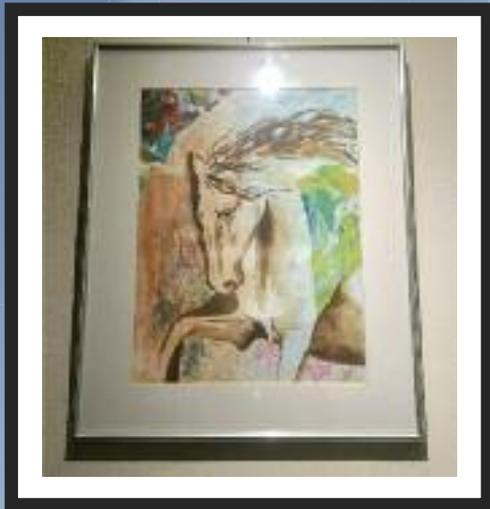
Gérard Soumillard, dans le rôle du maître d'école, a narré la vie de Jean de La Fontaine, tirée du texte de l'académicien Erik Orsenna.

Le prix de la Municipalité a été remporté par :

Catherine Fichet, avec 0 faute

Camille Saurat (collégienne), avec 3 fautes et demie





Martine PALHOL



Isabel VALLAT



Richard MAGE



Gisèle CABRERA



VETTY



Yves TABOULOY

**Les expositions
à la Médiathèque**
1^{er} semestre



Marie-Hélène BLONDEL

Patrick LACOUR



Benjamin THEUNISSEN



GRAND SUCCÈS POUR LE REPAS DES AÎNÉS !

Avec ses tables colorées dressées par les membres de la commission Solidarité et du CCAS, la salle d'Honneur avait des airs de fête le samedi 15 décembre 2018 à l'occasion du traditionnel repas des aînés offert par la Municipalité aux séniors âgés de 75 ans et plus.

Ajoutez y plus de 100 personnes et un animateur musical plein d'entrain, Claude GIRARD... et tout est réuni pour passer un très bon moment, semble-t-il apprécié de tous. Outre les habitués qui apprécient la convivialité du moment, d'autres "nouveaux" séniors sont venus partager le repas et l'après-midi dansant. Un repas particulièrement chaleureux, un temps de pause pour se rencontrer, échanger et partager un moment festif. Nul doute que les aînés sont très impatients de se retrouver le 21 décembre prochain pour ce rendez-vous désormais incontournable.



Le Maire Robert IMBAUD rappelle que "nos anciens constituent une grande richesse, et sont le symbole de la mémoire collective, de la transmission d'un savoir, d'une expérience et à ce titre, ils méritent toute notre attention".

NB : les séniors de plus de 75 ans n'ayant pas pu se déplacer lors de cette journée, ont reçu un colis gourmand.

Sans oublier la Fête des Mères



AGENDA

L'Art dans tous ses états Maringues

Samedi 22 juin 2019
de 10h à 18h autour de la halle

Artisans d'Art
Sculpture Peinture
Producteurs locaux
Marché bio
Animations commerciales
Musique
Animations pour enfants
Restauration

Concours de peinture
à partir de 8h30
Remise des prix
à 18h00



LE PROGRAMME DE LA FÊTE DE MARINGUES*

VENDREDI 6 SEPTEMBRE

20h30 : défilé costumé avec les Enfants de la Limagne et les Pompiers de Maringues : départ du square Hofgeismar

21h15 : spectacle sous la Halle avec le groupe "Feu de camp" : concert Karaoké, pour enfants et adultes

SAMEDI 7 SEPTEMBRE

Toute la journée, en centre-ville, vide-greniers
À partir de 19h00 : repas, Place de la Mairie : menu Paëlla

21h30 : spectacle "Cancan Folies"

DIMANCHE 8 SEPTEMBRE

15h30 : défilé de chars sur le thème "Les grands événements qui ont marqué le monde"
21h00 : feu d'artifice sonorisé au plan d'eau

**Programme provisoire, en cours de finalisation*

Sans oublier...

- le 22 septembre : la 4^{ème} édition de la **Maringoise**
- le 16 novembre : 24^{ème} **Concours du Foie Gras** (salle Jupiter)
- le 8 décembre : **Salon du Livre** (salles d'Honneur & Annexe)

MARINGUES SAMEDI 31 AOUT 2019
4^e FORUM des ASSOCIATIONS

COMPLEXE SPORTIF DE 10H A 16H
BUVETTE ET RESTAURATION CHAUDE

LA LIGUE
CHORALE
GYMNASTIQUES
CULTURE
CONVIVIALITE QUARTIERS
THEATRE
MUSIQUE
DANSE
SCÉPROLOGES

GYMNASTIQUE
TENNIS
BASKET
VOLLEY-BALL
RELAXATION
PETANQUE
HANDBALL
TIR A L'ARC
FOOTBALL
JU-JITSU
BADMINTON
JUDO

PILOTE
POISSONS
F.N.A.L.
F.L.M.
CHASSE
A.M.A.P.

Le Ministère de la Culture vous invite aux
JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE
21-22 septembre 2019

Les 36^{ème} Journées du Patrimoine à Maringues
Visite de l'Eglise et des Tanneries

Prochaine collecte du Don du sang
Vendredi 15 nov.
RDV à la Salle des Fêtes de 16h30 à 19h30

Collecte du 31 mai : 43 donateurs

Les prochaines "mercredis des aînés"
après-midi récréatives, ouvertes à tous les maringois de + de 60 ans

le 25 septembre
les 6 & 20 novembre

les 9 & 23 octobre
et les 4 & 18 décembre

Prochaines réunions du Conseil municipal :
les jeudis 25 juillet, 19 septembre,
24 octobre et 5 décembre
à 19h30, en Salle du Conseil en Mairie

Conseil municipal :

Du nouveau chez les adultes...



Démissions de Marianne ALZAIX, remplacée par **Jean-Claude MANUBY**, et de Pierre-Edouard LAIGO, remplacé par **Lysiane LARTILLIER**

Stéphanie GRENET est élue Adjointe à la Vie Scolaire et au Cadre de vie

... ainsi que dans le Conseil Municipal des Enfants

Mis en place en décembre 2016, les jeunes conseillers sont élus pour 2 ans et le renouvellement a eu lieu le vendredi 7 décembre 2018.

Nombre de sièges à pourvoir : 12 (9 à A. France - 3 à St-Joseph)

- Nombre d'électeurs : 59 peuvent être électeurs, les élèves de CM1 et CM2 dont les parents habitent la commune de Maringues
- Nombre de votants/ émargements : 52
- 50 suffrages exprimés : 50 / 2 blancs ou nuls

Candidats élus :

Ecole Anatole France :

LOURENCO Zoé PEGHON-CAYEL Léa BAURY Gabin
 CAMISAO Lauren PAULIAC Armelle VEYRES Charles
 CABRERA- CAMISAO Noémie BOUID Océane
 MANSILLA Lise

Ecole Saint-Joseph :

GATINOL Raphaël BITEAU Angéline HENRIQUES Kenzo

Cette élection est un vrai cours d'instruction civique pour les enfants relayé par les professeurs avec une profession de foi des candidats, de vraies cartes d'électeur, un registre d'émargement, des isoloirs, une urne... Avant et pendant l'élection, des explications sont données sur chaque action.

Médailles du Travail : nos agents à l'honneur



Les médaillés de gauche à droite : **Pierre-Jean OLIVIER, Marie-Noël ROBIN, Jacques SOULIER et Jean-Luc GARMY**, aux côtés du Maire Robert IMBAUD et d'Yves DENIER, 1^{er} adjoint du précédent mandat.

Le jumelage Kelze-Hofgeismar / Maringues

La première charte scellant le jumelage entre nos deux villes a été signée à Hofgeismar le 1^{er} juin 1984, il y a 35 ans. Ce jumelage est intervenu après un long travail de recherche et de nombreux déplacements de maringois durant plusieurs années. Les instigateurs étaient principalement Orène et François Condat.

En octobre 2018, la ville d'Hofgeismar a créé une association dont le but est de poursuivre et relancer les liens d'amitié qui unissent nos deux communes.

Le 11 avril 2019, nous avons mis en place un comité de jumelage d'une dizaine de personnes, avec comme correspondant Hubert FOUILHOUX.

Ce comité sera l'interlocuteur de l'association d'Hofgeismar avec l'appui de la Municipalité. Il sera chargé de relancer le jumelage et d'organiser les différentes manifestations. Les volontaires qui souhaitent se joindre à ce comité sont les bienvenus...



Taux de participation 48,68%

Assistantes sociales nouveaux horaires

les lundis de 9h à 12h sur RDV

Contact auprès de la Maison des Solidarités de Riom

10 rue Antoine Arnaud 63200 RIOM

04 73 64 53 70

APPEL

au sapin de Noël pour décorer la ville

Comme chaque année, la Ville de Maringues recherche un ou deux sapins de 10 ou 12 m.

Abattage et enlèvement assuré par les services techniques municipaux.

Renseignements en Mairie.

La cérémonie commémorative du 8 mai

